

Notification

Clement Dokyi, précédemment domicilié à 67, Hochstrasse, 4053 Basel, actuellement domicilié au Ghana;

Par décision du 16 juin 2005, l'office fédéral de la communication a statué comme suit sur le recours du 29 septembre 2004:

1. Le recours de Monsieur Clement Dokyi est rejeté.
2. Les frais de procédure de 140 francs de la présente décision incombent à Monsieur Clement Dokyi et doivent être payés dans les 30 jours.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, 3003 Berne.

Cette décision entrera en force à l'échéance du délai de recours, faute d'avoir été utilisé.

19 juillet 2005

Office fédéral de la communication

Notification

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	28
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.07.2005
Date	
Data	
Seite	4188-4188
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 779

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.